MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

19 Janvier 1982 N° de série continue 216 Bulletin n° 1

ARBRES FRUITIERS VIGNE

A - TRAITEMENTS D'HIVER - ARBRES FRUITIERS ET VIGNE

Les traitements d'hiver permettent de réduire le niveau de population des différents ennemis des cultures, et ainsi de limiter les applications de pesticides en cours de végétation.

Les traitements viennent en complément des mesures prophylactiques effectuées: la taille : élimination des rameaux morts, des chancres, des fruits momifiés, désinfection par badigeonnage des plaies avec un enduit spécial (Kankertox 3, Santar ou Quinolate 400).

1) Les produits utilisables sont les suivants :

- Les huiles de pétrole : elles sont efficaces sur divers oeufs d'insectes, les cochenilles. Dose : 2 à 4 l de produit commercial par hl (dose réduite de moitié sur arbres à noyaux).
- Les colorants nitrés (DNOC) : ils sont efficaces sur oeufs et larves d'insectes, sur le psylle, et ont une action fongicide, en particulier sur l'excoriose de la vigne. Ils permettent la destruction des mousses et lichens. Dose : 600 g de DNOC/hl.
- Les huiles jaunes (colorants nitrés + huile de pétrole ou d'anthracène) : très efficaces sur cochenilles, sur les oeufs et autres formes hivernantes d'insectes et d'acariens. Contre le psylle, les huiles jaunes ont une action à condition d'être enrichies au DNOC de façon à avoir 450 à 500 g de DNOC/hl. Dose : 2 à 3,5 l de produit commercial/hl sur arbres à pépins et vigne, réduction de moitié sur arbres à noyaux.
- oléoparathions et oléomalathions : ils peuvent être utilisés sur cochenilles et oeufs d'insectes et d'acariens. Leur intérêt repose sur une utilisation plus tardive, c'est-à-dire du débourrement jusqu'au stade C3 (éclatement complet des boutons à fleurs sur pommier et poirier).
- Arsénite de soude : le produit est utilisable uniquement sur vigne à 625 g/hl contre l'Esca et à 1250 g/hl contre l'excoriose.
  Attention : Ce produit est très toxique pour l'homme, il convient donc de prendre de grandes précautions d'utilisation : veiller à ne pas pulvériser sur les mauvaises herbes, afin d'éviter les mortalités d'oiseaux et de gibier.
  Le traitement sera réalisé pendant le repos complet de végétation, dix jours après la taille et avant le gonflement des bourgeons. La pulvérisation devra être abondante afin de bien mouiller toutes les parties des ceps, en choisissant un temps doux et sans vent.

2) Sur arbres fruitiers :

- Contre les formes hivernantes de cochenille rouge du poirier, de cochenille du murier, de Pou de San José (contre lequel la lutte est obligatoire sur toutes les espèces contaminables) : utilisation d'huiles jaunes, puis du débourrement

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

jusqu'à C3, utiliser un oléoparathion.

- Contre le psylle, la teigne des fleurs de cerisier , oeufs de pucerons cendrés du pommier et poirier, de pucerons verts du pommier : utilisation de colorants nitrés.

3) Sur vigne :

- Contre les cochenilles, et avec une efficacité intéressante sur acariose, erinose et excoriose : huiles jaunes.
- Contre l'excoriose et l'esca : arsénite de soude.

B - CLOQUE DU PECHER

La douceur relative qui s'est manifestée dans la Vallée du Rhône au cours de la première quinzaine de Janvier a provoqué le gonflement des bourgeons à fleurs pour les variétés les plus précoces. Les bourgeons à bois atteignent eux-mêmes un stade de début de sensibilité (bourgeons entrouverts).

En conséquence, dans les vergers constitués de variétés sensibles à la cloque (Sprincrest, Royal Gold...) un traitement préventif pourrait être envisagé dans les prochains jours surtout si les conditions climatiques se maintenaient favorables.

Apporter beaucoup de soins à l'exécution de cette pulvérisation en cherchant à atteindre également les rameaux et les bourgeons situés aux extrêmités des branches.

On peut utiliser l'un des produits suivants :

Captafol	: 120 g de matière active
Captane	: 250 g de matière active
Cuivre	: 500 g de cuivre métal
Ferbame	: 175 g de m.a.
Thirame	: 175 g de m.a.
Zirame	: 175 g de m.a.

En cas de période froide, surseoir à toute intervention.

Dans les situations très exposées, 2 à 3 traitements peuvent être nécessaires.

C - PSYLLE DU POIRIER

Bien qu'en 1981, l'activité des psylles ait été dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes assez réduite, des traitements d'hiver peuvent se justifier dans les parcelles infestées et qui n'ont pas reçu de traitement d'automne.

Les temps doux qui se sont succédé depuis plusieurs jours ont favorisé la maturation des femelles sur l'ensemble de la Vallée du Rhône. Les premières pontes ont déjà eu lieu, et se poursuivront lors des prochains réchauffements.

Les parcelles intéressées seront donc traitées dès le deuxième jour consécutif ayant une température maximale dépassant 10°.

Les produits utilisables sont :

- Les colorants nitrés (DNOC) à 600 g de m.a./hl
- Les huiles jaunes à condition qu'elles soient enrichies au DNOC de façon à apporter 500 g de DNOC par hl.
- Les pyréthrinoïdes de synthèse Décaméthrine : 1,75 g de m.a/hl
  Fenvalérate : 10 g de m.a/hl
  Perméthrine : 8,75 g de m.a./hl

GRANDES CULTURES

COLZA

Les infestations d'adultes de grosses altises ont été peu importantes à l'automne. Pour ce qui est des larves tous les sondages que nous avons effectués montrent une faible présence de ce ravageur, largement en-dessous du seuil d'intervention qui est de 2 larves en moyenne par plant, cela sur un échantillon de 50 plantes.

Cependant, dans les parcelles qui dépasseraient ce seuil, il est encore temps d'effectuer un contrôle et d'intervenir.

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les pucerons vecteurs de cette maladie ont été assez peu nombreux cette année Il s'en est suivi une faible contamination par le virus.

De toutes façons, à l'heure actuelle, tout traitement est inutile.

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS

Nous vous rappelons que la période d'inscription des nouveaux abonnements et renouvellements, ***PRENDRA FIN le 31 JANVIER.***

Si vous avez déjà effectué votre versement, nous vous en remercions. Dans le cas contraire, vous voudrez bien nous retourner le coupon-réponse que vous avez reçu dans notre précédent bulletin, accompagné de votre règlement.

La mise à jour des fichiers constitue un travail important que nous souhaitons effectuer le plus tôt possible afin de pouvoir ensuite nous consacrer davantage aux bulletins proprement dits. Nous vous remercions de votre compréhension.

Tarif individuel : 85 Frs

Tarif collectif : 75 Frs
(10 abonnements ou plus pour un seul règlement)

L'ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes : R. GIREAU.

P2

LISTES DES TENEURS MAXIMALES EN RESIDUS DE PESTICIDES SUR ET DANS LES FRUITS ET LEGUMES ADMISES DANS LA C.E.E.

(Extrait de l'Annexe II de la Directive du Conseil de la CEE - J.O. CEE du 19/02/81)

Dénomination usuelle	Teneurs maximales (en mg/kg (ppm)
amitrolo aminotriazole	zéro
aramite	zéro
atrazine	1,0
azinphos-éthyl azinphos-méthyl	isolément ou ensemble : zéro : légumes-racines à l'exception des céleris-raves 0,4 : autres produits
barbane	0,1
binapacryl	zéro : carottes 0,3 : autres produits
captane	15,0
carbaryl	2,5 : abricots, pommes, poires, pêches, raisins, prunes, salades, choux 1,2 : autres produits
chlorbenzide	1,5
chlorfenson	1,5
chlorobenzilate	1,5
chloroxuron	0,2
déméton-S-méthyl oxydéméton-méthyl déméton-S-méthylsulfone	isolément ou ensemble : zéro : carottes 0,4 : autres produits (calculé en déméton-S-méthyl sulfone)
dialeate	0,05
dichlorprop	0,05
diméthoate	1
toxaphène	0,4
trichorfon	0,5

Dénomination usuelle	Teneurs maximales (en mg/kg (ppm)
ométhoate	0,4 : cerises, chicorée, witloof, artichauts et épinards 0,1 : baies, oignons, poireaux et légumes-racines 0,2 : autres produits
dinosèbe	0,05
dodine	1,0 : fruits zéro : autres produits
endosulfan	0,2 : carottes 0,5 : autres produits
endrine	zéro
fenchlorphos	0,5
fénitrothion	0,5
formothion	0,1
lindane	2,0 : légumes feuillus 0,1 : carottes 1,5 : autres produits
malathion y compris malaoxon	3,0 : légumes, à l'exception des légumes-racines 0,5 : autres produits
méthoxychlore	10,0
parathion y compris paraoxon	0,5
parathion-méthyl y compris paraoxon-méthyl	0,15
phosphamidon	0,15
folpel	15,0
propoxur	3,0
TEPP	zéro
thirame	3,8 : fraises, raisins 3,0 : autres produits